



La compensation légale et judiciaire d'après le Code civil et la Cour de cassation

Actualité législative publié le 17/05/2022, vu 262 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

La compensation légale et judiciaire d'après le Code civil : les textes et la jurisprudence de la Cour de cassation

Code civil :

Article 1347

Modifié par Ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016 - art. 3

La compensation est l'extinction simultanée d'obligations réciproques entre deux personnes.

Elle s'opère, sous réserve d'être invoquée, à due concurrence, à la date où ses conditions se trouvent réunies.

Article 1347-2

Version en vigueur depuis le 01 octobre 2016

Création Ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016 - art. 3

Les créances insaisissables et les obligations de restitution d'un dépôt, d'un prêt à usage ou d'une chose dont le propriétaire a été injustement privé ne sont compensables que si le créancier y consent.

Source de l'article :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032035649

Article 1348

Version en vigueur depuis le 01 octobre 2016

Modifié par Ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016 - art. 3

La compensation peut être prononcée en justice, même si l'une des obligations, quoique certaine, n'est pas encore liquide ou exigible. A moins qu'il n'en soit décidé autrement, la compensation produit alors ses effets à la date de la décision.

Source de l'article :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032042227

Source de la sous-section :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000032035645/#LEO

JURISPRUDENCES DE LA COUR DE CASSATION :

<https://www.dalloz-actualite.fr/flash/precisions-utiles-sur-compensation-judiciaire#.YoNn96hByM8>

https://www.dalloz.fr/documentation/Document?id=CASS_LIEUVIDE_2005-03-30_0410407&FromId=DZ_OASIS_000216#motifs

ARTICLES :

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/indemnisation-heritier-pour-aide-assistance-23395.htm>

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-joan-dray/absence-compensation-entre-compte-titre-16775.htm>